



J'ai acheté un scouter à un particulier encore sous garanti et il

Par **blueangells63**, le **19/11/2008** à **18:46**

Bonsoir en septembre de cette année j'ai acheté un scouter(année 2007) sur internet à un particulier. Le vendeur m'a dit qu'il n'avait aucun problème et de plus qu'il était sous garanti et que le rodage a été fait. Hors le scouter est tombé en panne une semaine après d'un accord en commun je l'ai emmené en réparation le vendeur devait payer les réparations mais à ce jour il ne veut plus payer et moi je ne peux pas (je lui ai payé quand même 700 euros) de plus au garage le mécanicien spécialisé dedans m'a spécifié que le rodage a jamais été fait. Ca fait 2 mois que je l'ai acheté et le vendeur du scouteur répond plus au téléphone et ne veut plus payer. Puis je me retourner contre lui???? De plus il avait appelé au garage pour spécifier que c'est lui qui devait payer. J'espère que vous pourrez me trouver une solution car je ne peux plus me permettre de sortir de l'argent je touche que 600 euros par mois pour moi et mes 2 enfants. Cordialement

Par **jeetendra**, le **19/11/2008** à **18:52**

bonsoir, envoyez lui un courrier recommandé avec accusé de réception d'avoir soit à prendre les frais de réparation à sa charge, soit il reprend sa moto et vous rembourse votre argent "une moto d'à peine une semaine présumée en bon état, garantie à l'appui", sinon vous saisissez le juge de proximité à cet effet, tenez bon, cordialement